



BULLETIN D'INSCRIPTION 2011-2012



Club Subaquatique des Pompiers du Gard & Aquanature
539 av Jean Prouvé - 30900 Nîmes Tel : 04 66 29 03 03

Loi 1901 - Préfecture n° W302006128 - Jeunesse et Sports n°30 S 1506/10 - FFESSM n° 08.30.0358 - FFH n° 11/030/2540 - SIRET 527915763/00017 - APE 9312 Z

<div style="border: 2px solid blue; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p style="text-align: center; background-color: #cccccc;">PHOTO</p> </div> <p>La Loi informatique et liberté nous oblige à vous demander, en cas de prises de photographies de groupe lors des sorties mer, si vous accepteriez d'être photographié et de retrouver les photos sur notre site Internet ? Cocher la case en cas de refus.</p> <p>REFUS photos <input type="checkbox"/></p> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px; margin-bottom: 2px;"> <p style="text-align: center; background-color: #cccccc;">RESERVE AU CLUB</p> </div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px; margin-bottom: 2px;"> <p>Cotisation :</p> </div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px; margin-bottom: 2px;"> <p>Assurance :</p> </div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px; margin-bottom: 2px;"> <p>Fosse :</p> </div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px; margin-bottom: 2px;"> <p>Montant :</p> </div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px; margin-bottom: 2px;"> <p>Date inscription :</p> </div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px; margin-bottom: 2px;"> <p>N° licence :</p> </div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px; margin-bottom: 2px;"> <p>Niveau pratiqué :</p> </div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px; margin-bottom: 2px;"> <p>Niveau souhaité :</p> </div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px; margin-bottom: 2px;"> <p>Certificat médical Général : <input type="checkbox"/> Spécialiste : <input type="checkbox"/></p> </div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px;"> <p>Autorisation parentale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> </div>	<p>NOM PRENOM</p> <p>ADRESSE</p> <p>.....</p> <p>CODE POSTAL VILLE</p> <p>Profession / Niveau d'études</p> <p>Né(e) le à</p> <p>CONTACT : Téléphone</p> <p>E-MAIL</p> <p>PERSONNES à PREVENIR en cas d'accident Nom Téléphone</p> <p>FORMATION Niveau actuel Date d'obtention</p> <p>Autre diplôme sportif</p> <p>Niveau préparé pour la saison</p> <p>Participera : Lundi <input type="checkbox"/> et/ou Mercredi <input type="checkbox"/> et/ou Vendredi - Samedi (fosse Nemausa : + 50 euros) <input type="checkbox"/></p> <p>COURS : <u>Entraînement piscine :</u> - Lundi : Période scolaire exclusivement de 21h00 à 22h30 à la piscine Pablo Neruda - Mercredi : Période scolaire exclusivement de 21h00 à 22h30 à la piscine du Fenouillet <u>Fosse de plongée :</u> Certains mercredi, vendredi de 18h45 à 20h30 et samedi matin dont les dates seront définies en début de saison à la piscine Nemausa <u>Cours théoriques :</u> Calendrier en saison</p> <p style="color: green;">Le code du sport (articles D321.1 à D321.4) impose à tout groupement sportif d'informer et de proposer à ses membres la faculté de souscrire une Assurance Individuelle Accident. Du seul fait de votre licence vous bénéficiez de la garantie « Responsabilité Civile » qui vous couvre contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître dans la pratique des activités reconnues par la FFESSM, si vous causiez un dommage à AUTRUI et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique. Si vous êtes victime d'un accident, VOUS N'ETES PAS ASSURE, mais vous pouvez l'être avec l'ASSURANCE COMPLEMENTAIRE INDIVIDUELLE ASSISTANCE.</p> <p><u>Cotisation annuelle :</u> - Entraînement piscine + formation plongée (licence comprise) : 135 Euros - Etudiants et chômeurs : 115 Euros ---- Initiateurs: 100 Euros - + Assurance complémentaire individuelle obligatoire minimum: 18.50 euros (loisirs 1) à l'ordre du Cabinet Lafont. Pour un autre type d'assurance cf tableau au verso. - Accès uniquement aux week-ends du club : 50 Euros – accès fosse - 50 Euros</p> <p><u>Conditions d'adhésions :</u> - Etre âgé de 8 ans minimum – Pour les mineurs fournir une décharge signée des parents. - Fournir un certificat médical délivré par un médecin généraliste (pour les Niveau 1) et un certificat médical délivré par un médecin du sport et/ou fédéral (à partir du Niveau 2), déclarant la non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine (de moins de 3 mois). - Fournir une photo d'identité - Acquitter le montant de la cotisation annuelle : le montant de la licence et de l'assurance sont compris dans celui de la cotisation - mais pas celui de l'assurance individuelle accident (en sus) - Fournir un dossier complet avant d'accéder à la piscine.</p> <p>EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR : <u>Article 1 :</u> AQUANATURE et le CLUB SUBAQUATIQUE DES POMPIERS DU GARD a son objet défini dans l'article 2 des statuts. Pour la pratique des activités sub-aquatiques, elle contribue au respect des lois et règlements en vigueur ayant pour objet la conservation de la faune, de la flore et des richesses sub-aquatiques. Elle est affiliée à ce titre à la Fédération Française d'Etude et de Sport Sous-Marin (FFESSM) et bénéficie de l'assurance fédérale qui garantit sa responsabilité civile de ses membres pour une somme illimitée. <u>Article 2 :</u> Pour être membre d'AQUANATURE il faut remplir les conditions définies dans l'article 4 des statuts. Pour l'activité subaquatique l'association délivre une licence fédérale FFESSM comptant obligatoirement la formule suivante signée de l'intéressé : « Je certifie avoir pris connaissance des règlements en vigueur en matière de chasse sous-marine, des statuts et règlements de la FFESSM et m'engage à les respecter ». Les mineurs de moins de 16 ans ne peuvent pas adhérer à l'association pour la pratique de la chasse sous-marine. Accessoirement l'association peut faire bénéficier des non-adhérents à ses différentes prestations. Ces non-adhérents seront considérés comme passagers. <u>Article 8 :</u> L'adhésion est subordonnée au paiement de la cotisation fixée annuellement par le Comité Directeur en Assemblée Générale. La cotisation couvre la période du 1^{er} septembre de l'année au 31 août de l'année suivante. <u>Article 12 :</u> AQUANATURE met son matériel à disposition et perçoit à ce titre une indemnité de frais d'usure décidée par le Comité Directeur. En cas de perte ou de dégradation de ce matériel par un membre, ce dernier se devra de faire réparer ou remplacer le dit matériel à sa charge.</p> <p style="color: green;">Je soussigné reconnais avoir pris connaissance des termes du contrat d'assurance dont je bénéficie du fait de ma possession de ma licence fédérale et de mon adhésion au club AQUANATURE. Je reconnais aussi avoir pris connaissance des conditions d'adhésion et du règlement intérieur propre à chaque section. Je m'engage à respecter toutes les prérogatives propres à mon niveau fédéral.</p>
---	--



DATE :

SIGNATURE : (des parents pour un adhérent mineur légal)

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES	
	TOUTES DISCIPLINES	
	NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE (à partir de 14 ans exclusivement pour le tir de précision) EN PISCINE UNIQUEMENT	

GARANTIES LOISIRS DE BASE								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)
Age limite des garanties Individuelles accident	Sans limite							
Age limite de garantie en RC	Sans limite							
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Frais de recherche et de sauvetage	1 615 €		3 578 €		6 268 €		36 565 €	
Frais de caisson hyperbare	36 565 €		36 565 €		36 565 €		36 565 €	
Garantie pour frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale dont : Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, frais de traitement, d'ambulance sur place	7 313 €	32 386 € (a)	25 595 €	32 386 € (a)	29 250 €	300 000 € (a)	7 313 €	32 386 € (a)
Soutien psychologique et pédagogique	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Soins dentaires urgents	Inclus	131 € (b)	Inclus	131 € (b)	Inclus	131 € (b)	Inclus	131 € (b)
Hospitalisation	Si hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, mise à disposition d'un billet aller/retour avion ou train pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits. Garantie jusqu'à 47,60 € TTC par nuit.							
Assistance aux personnes (c)	Sans limitation de somme (c)							
Evacuation sanitaire (rapatriement transport médical)	Sans limitation de somme							
Avance sur frais à l'étranger	A l'étranger, pour ne rien avoir à régler sur place (y compris les frais de caisson hyperbare) vous pouvez bénéficier d'une avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable de AXA Assistance : +33 1 55 92 22 82 - 24h/24 - 7j/7.							
Avance sur la caution pénale à l'étranger	12 014 €	12 014 €	12 014 €	12 014 €	12 014 €	12 014 €	12 014 €	12 014 €
Capital en cas d'invalidité permanente totale	10 447 €		36 565 €		83 575 €		10 447 €	
Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée	7 313 €		21 938 €		41 788 €		7 313 €	
Rapatriement du corps	Sans limitation de somme							
Coût du cercueil (à l'exclusion des accessoires) et frais de cérémonie	797 €							

GARANTIES LOISIRS TOP (d)			
Garanties de base ci-dessus + Assurance voyage plongée MONDE ENTIER ci-dessous)			
<i>Ces garanties sont valables quelque soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence</i>			
Annulation voyage plongée	- 6 268 € par bénéficiaire et 31 341 € pour un même évènement - Franchise de 31 € par personne et par dossier		Néant
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 6 268 € par bénéficiaire et 31 341 € pour un même évènement - Sans franchise		Néant
Interruption de votre voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un ascendant ou descendant	Néant	Néant	- 6 268 € par bénéficiaire - Sans franchise
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant	Néant	- 314 € par séjour - Sans franchise
Assurance bagages voyage plongée	799 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 31 € par bénéficiaire		Néant
Garantie "Avance sur la caution pénale à l'étranger"	12 014 €	12 014 €	31 341 €

TARIFS ANNUELS TTC				
CATÉGORIES	LOISIR 1	LOISIR 2	LOISIR 3	PISCINE
Loisir de base	18,50 €	29,50 €	51,00 €	10,50 €
Loisir TOP	36,50 €	47,50 €	78,00 €	Pas de garanties

(a) Franchise de 23 € pour les frais de traitement. (b) Franchise de 15 € par dossier (c) Exclusion des frais de premiers secours sauf appel préalable

(d) Retrouvez les Conditions Générales du contrat TOP FFESSM sur : www.cabinet-lafont.com (rubrique «service en ligne»)

Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessite une convention d'assistance spécifique. Contactez le Cabinet Lafont, téléphone : 04 68 35 22 26.